

# PROCES VERBAL du 03 MARS 2023

## Convocation du 27/02/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers exprimés : 9

L'an deux mille vingt-trois, à 18 h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu de ses réunions, sous la présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Présents : MM COMET Jean Pierre, AMIEL Florian, CABAL Jacques, ESPOUY Vincent, LASSERRE Marc, Mmes CASTEX Martine, GRISON Joëlle, ROGER Maité et PALUDETTO Florence.

Absents excusés : CUSSOU Jacques, VENTURIN Marc

## Ordre du jour :

-**Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2022.**

-**Délibération sur le tarif de la salle des fetes**

-**Délibération pour amendes de police**

-**Délibération pour la restauration des tennis**

-**Délibération pour la bâche incendie à Montmajou**

-**Délibération pour les subventions aux associations**

-**Fiscalités locales**

-**Informations : 2<sup>e</sup> tranche effacement reseaux Montmajou, Acquisition terrain à Montmajou, toiture salle des fêtes, abri poubelle à Pratviel, Travaux mur du cimetière.**

-**Questions diverses**

## Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2022

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal établi le 25 novembre 2022.

## Tarif salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'augmentation du cout de l'électricité les tarifs doivent être revu à la hausse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 9 voix pour

**ACCEPTE** l'augmentation de la location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et **FIXE** les tarifs suivants : Du 1<sup>er</sup> novembre au 30 mars : 150.00 € ; Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : 100.00 €.

## Amendes de police

La commune peut bénéficier d'une subvention de 9000.00€ au titre des amendes de police pour des travaux et de la signalétique sur l'ensemble du village en matière de sécurité routière.

Il est proposé de présenter un dossier relatif à la signalétique pour un montant de 28 392.75 € HT soit 34 071.30 € TTC.

Après délibération Le conseil municipal par 9 voix pour :

**SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police pour de la signalétique sur l'ensemble du village auprès du Conseil Départemental de la Hte-Garonne

Soutien aux écoles de Bagnères de Luchon (2), Saint-Mamet (1) et sur le RPI d'Huos, Ariège, Cier de Rivière et Martres de Rivière (1).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Inspection d'Académie a annoncé sa volonté de supprimer plusieurs classes de maternelle et de primaire sur le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises dès la rentrée 2023. Si cette décision était avérée, elle pourrait se solder par la suppression de quatre postes d'enseignants sur les écoles de Bagnères de Luchon (2), Saint-Mamet (1) et sur le RPI d'Huos, Ariège, Cier de Rivière et Martres de Rivière (1). Ces fermetures arbitraires et à courte vue dégraderaient les conditions d'enseignement proposées à nos enfants et seraient de nature à diminuer l'attractivité du territoire pour fixer et attirer de jeunes actifs, parents ou futurs parents. A l'unanimité, le Conseil Municipal S'OPPOSE avec la plus grande détermination à ces projets de fermeture, et assurent de leur soutien plein et entier les communautés éducatives, les parents d'élèves et les Maires des communes susvisées. DEMANDE officiellement à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de reconsidérer sa position et de garantir le maintien des classes et des enseignants concernés pour la rentrée 2023.

### **Restauration des tennis**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de reprendre les cours de tennis abimés par les saisons et les années

Un devis est demandé à L'entreprise COMET pour un montant de 9 745.00 € HT soit 11 694.00 € TTC.

Une demande de subvention sera déposée au conseil départemental. Monsieur le Maire profite de cette demande pour inclure des jeux pour enfants comme il avait été demandé à plusieurs reprise.

### **Travaux installation d'une bâche à Montmajou :**

L'acquisition des terrains pour l'installation de la bâche est confiée à Maître LEBREUX Notaire à Bagnères de Luchon.

L'acquisition a pris un peu de retard, deux nouveaux propriétaires ont été découverts par le notaire, la commune devra régler les frais de succession pour ces deux-là.

### **Subvention aux associations**

Les subventions suivantes ont été votées :

Les Barbus de l'Antenac	100.00 €
Le comité des fêtes de CIER DE LUCHON	500.00 €
Bagnères Luchon Sport	100.00 €
Ecole des Isards (coopérative)	500.00 €
SOS Ecoles de montagne	20.00 €
Les Resto du cœur	500.00 €
Ski Club Luchon	100.00 €
Tennis Club Luchon	100.00 €
Stade St-Gaudinois Luchonnais Boulonnais XV	100.00 €
Voyage cité scolaire de Luchon	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 120.00€</b>

**Fiscalité locales**

Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale cette année. Les taux resteront inchangés.

**Effacement réseaux à Montmajou**

La 2<sup>e</sup> tranche de l'effacement des câbles EDF-PTT de Montmajou commenceront début mars.

**Toiture salle des fêtes**

La réfection de la toiture débutera vers le 15 mars

**Abri poubelle à Prativiel**

Les travaux se feront à compter de la deuxième quinzaine d'avril.

**Le mur du cimetière**

Le mur sera repris au mois de juin

**Demande de Julie VERGNAULT**

Mme Julie Vergnault souhaite acquérir le passage devant chez elle appartenant à la commune. Le conseil municipal ne s'y oppose pas. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h

Le Maire,

COMET Jean Pierre



Le Secrétaire,

Jacques CABAL

